



14^{ème} législature

Question N° : 30475	de M. Fritch Édouard (Union des démocrates et indépendants - Polynésie Française)	Question écrite
--------------------------------	--	------------------------

Ministère interrogé > Affaires étrangères	Ministère attributaire > Affaires étrangères
---	--

Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > COM : Polynésie	Analyse > État. souveraineté. respect
--------------------------------	--	---

Question publiée au JO le : **25/06/2013** page : **6514**
 Réponse publiée au JO le : **23/07/2013** page : **7747**

Texte de la question

M. Édouard Fritch attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la résolution « appelant l'assemblée générale des Nations-unies à reconnaître que la Polynésie française demeure un territoire autonome au sens de la charte des Nations-unies et à ne pas procéder à l'inscription de la Polynésie française sur la liste des pays non autonomes à décoloniser » adoptée par l'assemblée de la Polynésie française le 30 mai 2013. Une adoption motivée par le fait qu'une immense majorité des polynésiens sont opposés à ce processus qui leur a été imposé sans concertation aucune. Il demande quelle peut être l'action du Gouvernement pour soutenir cette résolution auprès des instances de l'ONU.

Texte de la réponse

Avant comme après son adoption par l'Assemblée générale des Nations unies, la France a été claire sur le fait que la résolution sur le droit de la Polynésie française à l'autodétermination n'était pas acceptable. Cette résolution représente en effet une ingérence flagrante, une absence de respect des choix démocratiques des Polynésiens et un détournement des objectifs que les Nations unies se sont fixés en matière de décolonisation. Dans ce contexte, l'adoption le 30 mai par la nouvelle Assemblée de la Polynésie française de la résolution « appelant l'Assemblée générale des Nations unies à reconnaître que la Polynésie française demeure un territoire autonome au sens de la charte des Nations-unies et à ne pas procéder à l'inscription de la Polynésie française sur la liste des pays non autonomes à décoloniser » a été portée à la connaissance des membres de l'Assemblée générale des Nations unies. Des démarches ont également « été accomplies en direction notamment des pays de la région afin de présenter la position de la France. En outre, la France s'est abstenue de participer aux débats du comité de décolonisation portant sur la Polynésie française afin de marquer qu'elle ne cautionne pas cet exercice. La France est déterminée à continuer, avec le gouvernement de la Polynésie française, à promouvoir le développement politique, économique et social de la Polynésie française.